AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-3-74 722567

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux — C. C. P. RENNES 9404-94
280, rue de Fougères, 35000 RENNES

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

BULLETIN N° 3 5 mars 1974

PUCERONS NOIRS DE L'ARTICHAUT

Les observations effectuées récemment dans les cultures d'artichauts font apparaître une situation exceptionnelle des populations de pucerons noirs (Aphis fabae), l'hiver particulièrement doux ayant permis des infestations précoces dans d'assez nombreuses parcelles. Actuellement, celle-ci se présente de la façon suivante, dans les différentes zones de production.

1° - DANS LE FINISTERE

- Secteur de Plouescat-Cléder (zone côtière) : Dans les parcelles précoces de 3ème année et plus, les artichauts se trouvent aux stades 0 et A (voir stades repères ci-joints). Les colonies de pucerons noirs s'y rencontrent fréquemment sur feuilles âgées et de plus en plus sur capitules montés au cours de l'hiver.

- Secteur de St-Pol-de-Léon : La végétation y est également très avancée, mais les pucerons noirs y sont moins nombreux.

- Secteurs de Plouénan, Plouvorn et Tréflaouénan : Dans ces secteurs où la végétation est moins précoce qu'en zone côtière, la présence de pucerons noirs ne se remarque qu'en faible quantité sur feuilles et sur capitules ayant passé l'hiver.

Mesures à prendre

Compte-tenu de la végétation très avancée des artichauts, du niveau élevé des populations de pucerons noirs en ce début de campagne dans certaines parcelles et de leur présence dans toute la zone de production, les mesures suivantes devront être prises courant mars pour éviter une infestation généralisée telle que celle que nous avons connue au printemps de 1973.

- récolter tous les capitules ayant passé l'hiver, les sortir du champ et brûler ceux qui ne sont pas commercialisables.
- effectuer un traitement contre les pucerons dans toutes les parcelles. Ce traitement devra de toute façon se situer avant le stade B.

Pour éviter ultérieurement des réinfestations par des pucerons ailés à partir des cultures non traitées, il est nécessaire que ces mesures soient appliquées par la totalité des producteurs d'artichauts.

- choisir un insecticide à longue durée d'action, traiter par beau temps en respectant les doses et les recommandations indiquées par le fabricant. Prévoir au minimum 800 l. de bouillie à l'hectare.

P.464

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

Dans un essai entrepris à Cléder, en mai 1973, contre les pucerons noirs, les insecticides suivants furent comparés :

Bromophos, Dichlorvos, Diméthoate, Mévinphos, Ométhoate et Pirimicarbe.

L'efficacité obtenue est indiquée ci-après :

10 jours après traitement : L'efficacité est bonne avec tous les produits.
18 jours après traitement : La protection demeure bonne, mais les réinfestations sont plus nombreuses dans les parcelles traitées au Mévinphos.
31 jours après traitement : Seul l'Ométhoate (Folimat) assure encore une excellente protection.

2° - DANS LES COTES-DU-NORD

Actuellement, les pucerons noirs sont peu nombreux dans les cultures des Côtes-du-Nord. La situation est donc bien moins préoccupante que dans le Finistère.

Toutefois, il est également recommandé de récolter les têtes ayant passé l'hiver et de brûler celles qui ne sont pas commercialisables.

Prévoir aussi un traitement avant le stade B dans toutes les parcelles.

TAVELURE DES POIRIERS

Il existe deux sources possibles de contamination précoce de tavelure sur les poiriers.

La première, qui est aussi la plus courante, provient des ascospores projetées lors des pluies au printemps par les périthèces que contiennent les feuilles contaminées l'année précédente.

La seconde, due aux conidies libérées par les pustules crevassées de jeunes rameaux attaqués par la tavelure, se rencontre sur les variétés sensibles dans les vergers moins bien entretenus.

Ces contaminations peuvent se produire dès le stade C 3 (début d'ouverture des bourgeons).

Actuellement, la végétation est très avancée et les risques de tavelure précoce existent déjà, surtout dans les vergers où des rameaux sont porteurs de pustules.

Il est donc nécessaire d'intervenir sur tous les arbres ayant atteint le stade C 3, de préférence avec un produit cuprique. Ce traitement cuprique a, par ailleurs, l'avantage de permettre de lutter contre la maladie bactérienne du poirier appelée Pseudomonas syringae.

INFORMATIONS

La nouvelle édition (10e) de "l'Index des produits phytosanitaires", réalisée par l'Association de Coordination Technique Agricole (A.C.T.A.) et la Fédération Nationale des Groupements de Protection des Cultures (F.N.G.P.C.), peut être obtenue en s'adressant à : l'A.C.T.A. - 149 rue de Bercy - 75579 PARIS CEDEX 12. Son prix est de 10 F.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. PAITIER et G. CHARPENTIER

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne"

J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 2 du 19 février 1974.